



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Arrêté prescrivant une enquête publique unique préalable aux demandes de permis de construire relatives au projet agrivoltaïque TERR'ARBOUTS sur les communes de CASTANDET, HONTANX, LE VIGNAU, MAURRIN, PUJO-LE-PLAN, SAINT-GEIN et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) du Pays Grenadois.

Demandeurs : Green Lighthouse Développement (regroupant les sociétés Contis 12 à 22 et Socoa)  
Représentée par Monsieur Jean-Marc FABIUS  
1 allée Jean ROSTAND  
33 650 MARTILLAC

Communauté de communes du Pays Grenadois  
Représentée par Monsieur Jean-Pierre BRETHOUS  
14 place des Tilleuls  
40270 Grenade-sur-l'Adour

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, durant 32 jours consécutifs, **du mardi 20 février 2024 à 09h00 au vendredi 22 mars 2024 à 12h00.**

La préfète des Landes, autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes de permis de construire, et la communauté de communes du Pays Grenadois, compétente au titre du PLUi-H, s'entendent pour l'organisation d'une enquête publique unique dont l'autorité organisatrice est la préfète des Landes.

La commission d'enquête, menée par Monsieur Philippe PERONNE, Madame Christine BARROSO, Monsieur Bernard SALLES, et en qualité de suppléant, Monsieur Michel CHATRIEUX, a été désignée par décision n° E23000093/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 14 novembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête unique comprenant le dossier des demandes de permis de construire et le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi-H du Pays Grenadois :

- sur support papier : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique, et dans les mairies, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :
  - Castandet : le lundi de 13h00 à 18h00, le mardi et le jeudi de 08h30 à 12h30 et le vendredi de 13h00 à 19h00 ;
  - Grenade-sur-l'Adour, siège de la communauté de communes et siège de l'enquête publique unique : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
  - Hontanx : le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de 08h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h00 ;

- Le Vignau : le lundi de 14h00 à 19h00, le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00, le mercredi de 08h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 ;
- Maurrin : le lundi de 08h00 à 12h30, le mardi de 08h30 à 13h30, le jeudi de 08h30 à 13h00 et les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 08h30 à 13h30 ;
- Pujo-Le-Plan : le lundi, le mardi et le jeudi de 08h30 à 12h30, le mercredi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;
- Saint-Gein : le lundi, le mercredi et le vendredi de 08h30 à 12h00 et le mardi et le jeudi de 13h30 à 18h00 ;
- sur un poste informatique : au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour, et aux mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet comportant un registre dématérialisé : à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133> .

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du mardi 20 février 2024 à 09h00 au vendredi 22 mars 2024 à 12h00**, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour, et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique;
- envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, siège de l'enquête publique unique : 14 place des Tilleuls – 40270 Grenade-sur-l'Adour ;
- transmises par courriel à [enquete-publique-5133@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5133@registre-dematerialise.fr) ou sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5133> .

La commission d'enquête recevra le public au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies, aux dates et heures suivantes :

<u>Lieux :</u>	<u>Dates :</u>	<u>Horaires :</u>
Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour	le mardi 20 février 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Hontanx	le jeudi 22 février 2024	de 15h00 à 18h00
Mairie de Saint-Gein	le lundi 26 février 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Le Vignau	le mercredi 28 février 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Castandet	le vendredi 1 <sup>er</sup> mars 2024	de 14h00 à 17h00
Mairie de Maurrin	le lundi 4 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Pujo-Le-Plan	le mercredi 6 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Maurrin	le vendredi 8 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Le Vignau	le mardi 12 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Castandet	le jeudi 14 mars 2024	de 09h00 à 12h00

Mairie de Hontanx	le lundi 18 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint-Gein	le mercredi 20 mars 2024	de 09h00 à 12h00
Siège de la communauté de communes du Pays Grenadois à Grenade-sur-l'Adour	le vendredi 22 mars 2024	de 09h00 à 12h00

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de :

- pour le projet : la société Green LightHouse Développement – Madame Jeanne Rooy – 1 allée Jean ROSTAND - 33 650 MARTILLAC – 06 76 84 27 18 – j.rooy@glhd.fr ;
- pour le PLUi-H : la communauté de communes du Pays Grenadois – Monsieur Lionel PETIT - 14 place des Tilleuls – 40270 Grenade-sur-l'Adour – 05 58 45 44 42 - adt@cc-paysgrenadois.fr ;

Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront déposées au siège de la communauté de communes du Pays Grenadois, à Grenade-sur-l'Adour et dans les mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-Le-Plan et Saint-Gein, lieux de l'enquête publique unique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) – et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.